

**EMBARGO**  
**JUSQU'AU 16 AVRIL 2008 12 HEURES**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION**

**en vertu du mandat qui lui a été confié par le Grand Conseil suite à la résolution Josef Zisyadis  
lui demandant un rapport sur la gestion du Service des automobiles et de la navigation (SAN)  
par le Conseil d'Etat**

**Introduction**

Dans sa séance du 25 septembre 2007, le Grand Conseil a adopté une résolution déposée par M. le Député Josef Zisyadis. Les soussignés de cette résolution "demandent de toute urgence que la Commission de gestion établisse un rapport particulier sur la gestion de cette affaire par le Conseil d'Etat, en particulier sur la gestion de l'ancien Conseiller d'Etat M. Charles-Louis Rochat. Ce rapport doit avoir pour objectif de déterminer le tort causé par l'Exécutif cantonal dans sa gestion directe ou indirecte du Service des automobiles et de la navigation".

Cette résolution a été transmise à la Commission de gestion le 1er octobre 2007, laquelle l'a portée à l'ordre du jour de sa séance plénière du 18 octobre 2007. Il est bon de rappeler que le scandale qui a éclaté au SAN a fait l'objet d'une demande du Conseil d'Etat au Contrôle cantonal des finances d'examen de certains comptes du SAN, d'un rapport du Groupe Impact sur les investigations menées à la suite d'un mandat du chef du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE), de la démission du chef de service et d'autres collaborateurs, de nombreux articles de presse notamment.

Lors de sa discussion, la COGES constate que suffisamment d'éléments permettent de conduire une enquête et qu'il faut aussi prendre en compte le climat délétère qui règne au sein du service. Par contre, il faut bien comprendre que la commission n'a pas toutes les prérogatives d'une commission d'enquête parlementaire par exemple, elle n'a pas le pouvoir de contraindre une personne à répondre à son invitation pour un entretien ; son travail se fera par la persuasion plutôt que par la contrainte. De plus, une enquête pénale est ouverte par le juge d'Instruction cantonal, il faudra donc être prudent, afin de ne pas dépasser les compétences qui sont les siennes ni entraver les travaux de la Justice couverts par le secret de l'instruction.

Enfin, la COGES décide qu'en plus du mandat déjà cité, les conclusions proposeront des pistes de réflexion, afin que de tels dérapages ne soient plus possibles à l'avenir. Il ne s'agit pas pour la

commission de juger mais bien de contrôler les processus en place et leur application, puis de chercher des remèdes à de telles situations.

C'est à l'unanimité que les membres de la COGES acceptent de prendre en charge le mandat concernant le SAN. Pour mener à bien cette délicate mission, une délégation de la COGES est désignée par cette dernière, il s'agit des deux commissaires en charge du Département de la sécurité et de l'environnement, MM. Yves Ferrari et Mario-Charles Pertusio, du vice-président commissaire au DSE lors de la dernière législature, M. Laurent Wehrli, et de la présidente, Mme Anne-Marie Depoisier.

Alors que nos travaux touchaient à leur fin et que le rapport était sur le point d'être terminé, deux éléments nouveaux sont venus à notre connaissance :

- Le Conseil d'Etat, après la procédure habituelle de recrutement pour un chef de service, a engagé un nouveau chef du SAN. Ce fait ne change rien à nos conclusions sur la reconstruction nécessaire de ce service.
- L'inculpation de M. Boichat par le juge d'Instruction cantonal pour les aspects comptables n'a été connue qu'à l'issue de notre travail. Là encore cela ne modifie en rien nos conclusions.

### **Travail de la délégation**

La liste des personnes que la délégation a décidé d'auditionner dans l'ordre mentionné est la suivante :

- Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement dès le 1er juillet 2007.
- Denis Froidevaux, chef du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) et chargé du soutien au chef de service a.i. M. Luc Mouron comme pilote de la direction du SAN pour les aspects stratégiques.
- Eric Aellen, secrétaire général du DSE depuis le 1er septembre 2006.
- Liliane Oberson, secrétaire du chef du DSE depuis le 1er décembre 2003.
- Filip Grund, chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) dès le 1er juin 2005.
- Jérôme Frachebourg, secrétaire général du DSE de 1999 jusqu'au 30 septembre 2006.
- Jean-Claude Mermoud, chef du DSE du 21 avril 1998 au 30 novembre 2004.
- Charles-Louis Rochat, chef du DSE depuis le 1er décembre 2004 jusqu'au 30 juin 2007.
- Alfred Forestier, responsable des Ressources humaines du SAN depuis 1994, puis dès l'automne 2005 RH au DSE, puis retour au SAN à l'arrivée de Mme de Quattro.
- Anne Widmer, cheffe du Centre administratif de Lausanne depuis le 1er mars 2006 elle a quitté le SAN en juillet 2007.
- Jean-Luc Ronchi, ancien responsable financier du SAN, engagé en 2003 par M. Rège, a quitté le service le 31 mai 2007.
- Bertrand Dubois, inspecteur chef de groupe, président de la Commission du personnel, est au SAN depuis le 1er juin 1989.
- Luc Mouron, chef du SAN a.i., arrivé au SAN en 1995 avec la fonction de juriste, responsable des mesures administratives.
- Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat depuis le 1er juillet 2007, chef du Département des finances depuis le 23 avril 2002.
- Romain Boichat, chef du SAN depuis le 1er février 2004 au 30 juin 2007.

La délégation a passé environ une heure avec chaque personne. Les entretiens ont porté sur l'appréciation qu'avaient les interlocuteurs et interlocutrices concernant les différentes questions qui vont être reprises dans le point suivant. Ces auditions ont eu lieu dans un climat serein et toutes les personnes ont volontiers répondu à l'invitation de la délégation qui les remercie vivement de leur disponibilité et de leurs réponses, très utiles à ses travaux.

Afin de forger son opinion, la délégation a pris connaissance des documents suivants :

- Examen de certains comptes du Service des automobiles et de la navigation (SAN) par le Contrôle cantonal des finances (CCF), septembre 2007.
- Rapport complémentaire au rapport d'examen de certains comptes du SAN par le CCF, septembre 2007.
- Rapport définitif du Groupe Impact de l'Etat de Vaud sur M. Boichat, septembre 2007
- Rapport définitif du Groupe Impact de l'Etat de Vaud sur Mme Widmer, septembre 2007.
- Audition de M. Boichat par MM. RoCHAT et Grund, 3 mai 2007.
- Offre d'emploi pour un chef du SAN, publiée le 16 octobre 2003.
- Cahier des charges de M. Boichat, révisé le 6 avril 2006.
- Différents courriers démontrant le règlement des recommandations émises dans le cadre des rapports CCF et l'acceptation dudit CCF.
- Des copies d'articles du quotidien *Le Courrier* des 26.4.2006 et 22.9.2007 (après leur parution) ce dernier montrant qu'il y a eu des fuites concernant les rapports du Groupe Impact mentionnés ci-dessus.

## **Constat de la situation**

### *Engagement de M. Boichat*

Monsieur Boichat a été engagé alors que M. Mermoud était en charge du DSE. Il a commencé son activité au SAN le 1er février 2004.

La procédure habituelle d'engagement des chefs de service à l'Etat de Vaud a été suivie. Une offre d'emploi a été publiée dans la presse le 16 octobre 2003, le cahier des charges était rédigé, une Commission de recrutement a été nommée avec comme responsable M. Daler alors chef du SPEV. Après les sélections d'usage, deux candidatures ont été présentées à M. Mermoud. M. Boichat s'était déjà, peu de temps avant, présenté pour le poste de secrétaire général du DSAS. Un collaborateur du SPEV l'a alors contacté pour qu'il pose sa candidature à ce poste ; il n'a dès lors pas refait d'assessment. Un membre de la Commission de recrutement n'hésitant pas à affirmer qu'on n'avait jamais vu "une candidature aussi brillante."

Non retenu pour le poste de secrétaire général du DSAS, il a été considéré que le profil de chef de service correspondait mieux à ce candidat que celui de secrétaire général, ce qui fait, entre autres, qu'il a été engagé.

Le cahier des charges (la délégation a pris connaissance du papier révisé le 6 avril 2006) donnait, entre autres points habituellement inscrits dans un tel document, les missions suivantes :

- Rénover le service
- Trouver des méthodes de fonctionnement
- Prendre la direction de l'autonomisation

Il a été très clairement fait mention de l'autonomisation du SAN lors de l'entretien d'embauche. M. Mermoud avait pris note de l'élément hyperactif de la personnalité de M. Boichat.

### *Période avec M. Mermoud*

Très vite M. Mermoud s'est rendu compte que M. Boichat voulait changer les choses trop rapidement. Il l'a rendu attentif au fait qu'il était difficile de tout entreprendre en même temps, qu'il valait mieux terminer un dossier avant d'en ouvrir un autre. Il a compris que M. Boichat ne prenait pas suffisamment le temps de partager, de communiquer avec son personnel, alors qu'une partie de celui-ci résistait au changement. Les premiers mois se passaient bien, si ce n'est que M. Boichat menait les réformes d'une manière trop rapide. M. Mermoud a compris que ce chef de service avait besoin d'être

régulièrement "cadre" et a fonctionné ainsi avec M. Boichat. Cette période n'a duré que 10 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2004.

#### *Période avec M. Rochat*

M. Rochat a repris la direction du DSE le 1er décembre 2004. Lors de l'entretien de passation de pouvoir, M. Mermoud a dit à M. Rochat qu'il fallait poursuivre l'encadrement de M. Boichat. M. Rochat jugea "qu'il fallait une personne de cette trempe pour mener à bien le mandat de l'autonomisation du SAN donné par le Conseil d'Etat". Il reconnaît par contre un manque de communication de M. Boichat.

#### *Comptes hors bilan/Événements (Events)*

D'entrée de cause, le Président du gouvernement et chef du DFIRE demande de corriger l'expression "comptes hors bilan" : il ne s'agit pas de comptes hors bilan mais bien de comptes courants bancaires ou postaux à introduire ou non dans le bilan. La délégation utilisera donc cette appellation pour les quatre comptes du SAN dont deux n'étaient pas annoncés.

Les quatre comptes ont été découverts à la suite du repas chez le célèbre cuisinier français *Veyrat*, offert en remerciement aux cadres et repris par la presse. Le DSE a voulu savoir comment cette sortie avait été financée.

Une note du SAGEFI au chef du DFIRE, datée du 29 août 2007, à la demande de Mme de Quattro, confirme que c'est lors des opérations de bouclage 2006 que le SAGEFI a demandé aux secrétariats généraux d'inscrire ou de faire inscrire au bilan de l'Etat les comptes bancaires et/ou postaux ouverts directement par les services concernés. Pour ce qui concerne le SAN, deux comptes bancaires ouverts auprès de la BCV ont été communiqués au Secrétariat général du DSE pour inscription au bilan de l'Etat. Ce qui a été fait par le SAN. La note précise que "ni le SAGEFI ni le Secrétariat général du DSE ne connaissaient l'existence de ces comptes, avant que, [à la demande du DFIRE], la BCV ne les porte à la connaissance du SAGEFI dans le cadre de l'opération précitée."

En date du 3 juillet 2007, le chef du DFIRE a communiqué au SAGEFI les numéros de deux autres comptes ouverts auprès de la BCV. Le SAGEFI a constaté que ces comptes ne figuraient pas dans les listes communiquées durant l'année 2006 par la BCV. De plus, le SAN n'avait pas inscrit ces deux comptes au bilan lors du bouclage des comptes 2006, comme l'exigeaient les directives mises en place lors du bouclage 2006.

Le 4 juillet 2007, le SAGEFI, conformément aux instructions du chef du DFIRE et à la demande de Mme la Conseillère d'Etat J. de Quattro, a fait bloquer ces quatre comptes avec effet immédiat. (*Ces trois derniers paragraphes reprennent largement le texte de la note du 29 août 2007*).

On peut ainsi constater que les processus de gestion ont été renforcés en 2005 et 2006. Un inventaire des comptes courants bancaires ou postaux a été demandé, mais il n'est pas encore exhaustif. Un rappel a été envoyé en été 2007, après l'affaire Boichat et 48 comptes sont encore apparus. Le but est d'obliger les services à fusionner ces comptes pour aboutir à une gestion unique. Actuellement, ces comptes se gèrent d'une manière extracomptable.

La délégation a essayé de comprendre qui connaissait l'existence de ces comptes et comment ils étaient gérés. Les informations recueillies se contredisent et nous ne pouvons pas affirmer si M. Rochat en connaissait l'existence.

De nombreux Événements ont été organisés pour "remercier" le personnel avec les comptes cités. M. Boichat a trouvé ces comptes en arrivant, ils étaient utilisés pour financer, par exemple, les 40 ans du SAN ou un camp de ski, déjà avant l'arrivée de M. Boichat. Ce dernier n'a fait que reprendre une coutume existante qu'il a amplifiée. Le CCF ne contrôlait pas ces comptes. M. Boichat avait demandé l'autorisation au chef du département d'utiliser ces comptes au moyen d'un courriel. Le chef du

département avait autorisé ce financement à la suite du courriel de M. Boichat pour ce dernier, les choses étaient claires : il avait l'autorisation d'utiliser cet argent. C'est la secrétaire de M. Rochat qui triait les courriels du Conseiller d'Etat et les copies de courriels n'étaient pas conservées.

Rappelons qu'avant l'arrivée de M. Boichat, les fêtes de Noël se passaient dans les locaux du SAN et le chef de département passait saluer le personnel et tenait un discours. En 2004, cette tradition fut maintenue, en 2005, la fête de Noël eut lieu à Moudon, M. Rochat fit acte de présence. Par contre, en 2006, il salua le personnel dans les locaux du SAN mais ne se rendit pas au château d'Oron, où eut lieu la fête de Noël. A elles seules, les fêtes de Noël du personnel montrent l'ampleur qu'ont pris les "events", organisés par deux personnes à mi-temps. Dans les faits, cette escalade du "toujours plus, toujours mieux" remonte à 2005, cependant le personnel n'était pas traité de manière équitable et les "superutilisateurs" informatiques, les cadres et les jubilaires ont été les principaux bénéficiaires.

En octobre et novembre 2007, le SAN a exécuté les travaux nécessaires à l'exécution des quatre recommandations exprimées dans le rapport du CCF sur certains comptes du Service des automobiles et de la navigation. Le CCF a pris acte de ces modifications au travers de courriers épistolaires.

### *Ambiance de travail*

La délégation a cherché à savoir quelle était l'ambiance de travail dès l'arrivée de M. Boichat, quelle était la nature des relations de travail entre le personnel et le chef du SAN, le rôle de la Commission du personnel et des syndicats, comment la situation s'est détériorée, les éventuelles interventions du chef du DSE et du Conseil d'Etat dans son ensemble, l'influence de la presse (notamment les articles du *Courrier* cités en page 2).

Dès son arrivée, M. Boichat a donné au responsable RH du SAN le mandat consistant à supprimer des postes de cadre. Il souhaitait neutraliser la hiérarchie du service considérée comme pléthorique et peu efficace. Il s'est entouré de sa propre équipe, ce qui a conduit à deux mondes, celui qui existait et qui diminuait et la nouvelle équipe qui suivait M. Boichat. Ce qui a naturellement amené des problèmes au niveau du travail, il y avait une mauvaise communication entre ces deux mondes.

Le chef de service a introduit une gestion sans cadres intermédiaires et il demandait au personnel d'avoir une activité polyvalente. Les horaires ont été modifiés et imposés, dans les faits, le chef de service gérait son service comme une PME. L'application de cette nouvelle gestion s'est faite sans suffisamment d'égards pour tout le personnel et sans prévoir le temps de formation nécessaire pour devenir polyvalent alors que chacun avait, jusque-là, sa tâche bien définie dans un domaine spécifique.

En automne 2005, M. Boichat s'est séparé du responsable RH lui disant qu'il n'avait pas besoin de ce type de poste.

En arrivant, M. Boichat a décidé qu'il fallait un chef du Centre administratif de Lausanne. Il a donc proposé une restructuration, en éliminant notamment tous les chaînons qui favorisaient la communication. Après mise au concours, il a choisi Mme Widmer pour occuper le poste de chef administratif du centre. Elle est entrée au SAN en mars 2006. Elle était responsable de réorganiser le service administratif et devait amener les collaborateurs à la polyvalence. Mme Widmer avait une mission claire et elle s'est "battue" pour la remplir. A son arrivée, tout s'est dégradé. La réorganisation s'est faite sans soigner la manière : formation insuffisante, rapidité exigée, horaires modifiés sans consulter le personnel, polyvalence qui faisait peur. Le personnel n'a été réellement consulté que lorsque les problèmes ont surgi. Des séances de coordination ont alors été organisées, mais en dehors des heures de travail, le personnel suivait peu ces rencontres, car il était démotivé. Pour inciter le personnel à participer à ces séances hors des heures de travail, Mme Widmer a utilisé des moyens de récompense tels que des billets de Tribolo.

On peut constater que Mme Widmer se trouvait dans une situation délicate, entre le chef de service exigeant des résultats et le personnel résistant aux changements.

Les rapports du Groupe Impact démontrent les relations difficiles au sein du service. Dans le rapport

Impact sur M. Boichat, il est relevé que son attitude était pour le moins inadaptée et désobligeante vis-à-vis de ses employées et employés. Le langage sexiste et grossier utilisé même devant des clients à l'encontre de collaboratrices, son observation continuelle, sa surveillance du travail parfois assis sur le bureau des collaboratrices et collaborateurs, sont cités. Le rapport Impact sur Mme Widmer, que la délégation a consulté au Secrétariat général du DSE après la parution dans la presse, est sévère et, malgré des assurances de confidentialité données à Mme Widmer par le Conseil d'Etat, les journaux semblent avoir eu accès à ce rapport et l'ont étalé sur la place publique. Les phrases utilisées ne laissent que peu de doute sur ce sujet. D'où provient la fuite, a-t-elle été organisée et par qui ? La délégation n'a pas de réponse à cette question.

### *Commission du personnel*

Dès son arrivée au SAN en 2004, M. Boichat a recréé la Commission du personnel. Elle n'existait plus depuis trois ou quatre ans. Des statuts ont été rédigés et les élections se sont bien déroulées. Il y a quelques syndiqués dans cette commission.

Pourtant la Commission du personnel n'a pas été consultée au sujet de la polyvalence. Pour les nouveaux horaires, elle a été approchée lorsque tout avait été mis en place. Or, pour les horaires, le SPEV était semble-t-il d'accord, mais cet accord était oral. Ces nouveaux horaires ne convenaient pas au personnel qui a commencé à se plaindre aux syndicats. Dans le cas des horaires, la LPers n'a pas été appliquée.

La Commission du personnel disposait de peu de marge de manœuvre. Une diminution de salaire a engagé plusieurs personnes à se syndiquer. Pendant longtemps, personne ne s'est plaint à la Commission du personnel, c'est lors de l'application de la réorganisation que tout est devenu compliqué.

Il appartiendra au nouveau chef de service de reprendre la question des horaires et de s'assurer de leur conformité avec la LPers. Depuis nos investigations, le Conseil d'Etat a nommé un nouveau chef de service en la personne de M. Pascal Chatagny qui entrera en fonction dès le mois de juin prochain.

### *Départ de M. Boichat et certificat de travail*

A la suite d'un article de presse paru dans *la Liberté* en avril 2007 et d'une discussion au Conseil d'Etat, M. Rochat a auditionné M. Boichat en présence de M. Grund le 3 mai 2007. Puis, le Groupe Impact et l'UCA (Unité de Conseil & d'appui en management et organisation) ont été mandatés à la suite des rapports fournis ; M. Rochat a, le 12 juin 2007, convoqué une nouvelle fois M. Boichat, "pour lui signifier son comportement inadéquat et lui dire qu'il ne sera pas agréé en temps que directeur du nouveau service, autonomisé le cas échéant, et qu'il fallait qu'il s'en aille." M. Boichat a pris un jour de réflexion et a annoncé qu'il partait pour la fin du mois. Une convention de départ a été signée, la décision du Conseil d'Etat et la communication du départ du chef de service du SAN datent du 28 juin et c'est ce même jour que la révélation de la sortie chez Veyratest parue dans la presse.

Un certificat de travail très élogieux et ne mentionnant pas les points qui ont conduit à son départ, est rédigé et remis par M. Rochat à M. Boichat. Aucune allusion n'est faite aux problèmes de communication, de comportement ni des difficultés relationnelles du chef de service.

Mme de Quattro n'a pas assisté à la séance du 12 juin, mais a rencontré M. Boichat avant cette date. Elle ne voyait aucun inconvénient à ce que ce chef de service quitte rapidement son poste.

## **Conclusions**

Pour ce qui est de la demande contenue dans la résolution, c'est à dire "établir un rapport particulier sur la gestion de cette affaire par le Conseil d'Etat, et en particulier sur la gestion de l'ancien Conseiller

d'Etat M. Rochat", la délégation est en mesure, à son niveau et avec les moyens qui ont été les siens, d'apporter les éléments d'appréciation suivants :

- Le changement de conseiller d'Etat entre M. Mermoud et M. Rochat au 1er décembre 2004 a permis à M. Boichat de prendre de l'autonomie. Rappelons que M. Mermoud n'a travaillé avec ce chef de service que de février 2004 à fin novembre 2004. La gestion de ce conseiller d'Etat était plus ferme et il a compris que son chef de service avait besoin d'être cadré. M. Rochat a repris le DSE en décembre 2004 avec cette volonté très claire de moderniser le service et de l'amener à son autonomisation. Il a peu suivi le travail de M. Boichat, n'a peut-être pas compris le message de M. Mermoud quant au besoin d'un suivi ferme et régulier de M. Boichat. Toujours est-il que la délégation n'a pas réussi à savoir si M. Rochat connaissait l'existence des comptes incriminés, leur alimentation et leur utilisation. D'après les collaborateurs du service, il n'a pas senti que les relations s'envenimaient, alors que certains collaborateurs du service et du département auraient bien aimé le voir intervenir et se renseigner.
- La situation de ce chef de service a été évoquée et discutée au Conseil d'Etat, et plusieurs fois, la question s'est posée de savoir s'il fallait s'en séparer. Monsieur Boichat a été une fois convoqué par le Conseil d'Etat pour s'expliquer. Il lui a été donné plusieurs chances d'améliorer son attitude et les modalités de son engagement. L'enjeu de la réorganisation du SAN a pris plus de temps, il était difficile de bien identifier les avantages et les inconvénients, si bien que la décision du Conseil d'Etat a été plusieurs fois reportée. Les difficultés et les gros problèmes rencontrés depuis début 2007, les dérapages divulgués par la presse, ainsi que la pression plus forte de la part des syndicats ont alors accéléré les décisions qui ont abouti au départ dans un premier temps de M. Boichat, puis de Mme Widmer. Il faut aussi se rappeler que plusieurs personnes avaient précédemment été déplacées ou avaient quitté le SAN. Le Conseil d'Etat aurait dû prendre plus tôt la décision de se séparer du chef de service. Dans la période difficile d'attente du résultat de la votation sur l'autonomisation du SAN, M. Rochat aurait dû être beaucoup plus attentif au fonctionnement du SAN et prendre les mesures qui s'imposaient pour accompagner ce chef de service, s'il ne souhaitait pas s'en séparer.
- Quant au SAN lui-même, il sort de cette période très déstabilisé. On doit admettre qu'un certain nombre de réformes mises en œuvre par M. Boichat restent pertinentes. Ce service souffrait de carences organisationnelles avérées. L'ambiance délétère qui régnait parmi le personnel, les deux camps qui se faisaient face, ("les pros et les anti Boichat"), les trop nombreux soupçons étaient difficilement supportables, les usagers supportaient de plus en plus mal les nombreux problèmes d'organisation et de fonctionnement. Le Conseil d'Etat doit veiller tout particulièrement à l'engagement de la bonne personne comme chef de service, lequel devra suivre la reconstruction et la bonne gestion du SAN. Cela prendra du temps. Certaines nouvelles pratiques, par exemple les horaires imposés, devront faire l'objet d'une décision du personnel comme le demande la LPers. D'autres réorganisations demanderont une formation adéquate et le temps nécessaire pour intégrer cette nouvelle culture.
- La délégation a appris que le Conseil d'Etat a un point à l'ordre du jour de ses séances hebdomadaires permettant d'aborder régulièrement des problèmes éventuels concernant les chefs de service. La vie des services est ainsi mieux suivie. C'est une bonne manière de faire pour éviter que des situations pourrissent avant que l'alerte ne soit donnée. Le Conseil d'Etat doit continuer dans ce sens, encore faudra-t-il que les chefs de département apportent leurs soucis de personnel au Conseil d'Etat.
- Le Conseil d'Etat doit aussi poursuivre son effort pour obtenir l'inventaire des comptes courants postaux et bancaires. La difficulté résidait dans le fait qu'il y a 50 services qui disposaient d'une grande autonomie en matière financière. Actuellement, avec les lois sur les subventions, sur les participations et sur les finances, ce n'est plus le cas. La double signature nécessaire a été rappelée et contrôlée. Le CCF adressera pour 2008 une directive suffisamment tôt pour que les chefs de service

comprennent bien ce qu'on leur demande. Il faut pourtant laisser une certaine liberté de gestion de ces comptes aux services et ne pas tomber dans l'excès des directives. Depuis la nouvelle législature, le Président du Conseil d'Etat a pris l'habitude d'informer ses collègues de chaque rapport du CCF, il en donne sa lecture personnelle et les met à leur disposition. Là aussi, le Conseil d'Etat doit poursuivre dans cette voie, assurant un échange bienvenu entre départements.

En conclusion : compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion ne peut que regretter ce qu'il faut bien qualifier de gâchis. Elle ne comprend pas le peu d'empressement du Conseil d'Etat et particulièrement de M. Rochat, alors chef du DSE, à intervenir dans une situation qui se dégradait pour le personnel et l'ambiance du service. Des mesures ont été prises trop tardivement pour régulariser les problèmes comptables.

La Commission de gestion demande que les quelques pistes évoquées ci-dessus soient poursuivies et développées, tout particulièrement dans le domaine de la collaboration entre le Conseil d'Etat et ses chefs de service.

La Commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où des faits, des documents ou des renseignements susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Renens, le 3 avril 2008.

La rapportrice :  
(Signé) *Anne-Marie Depoisier, Présidente de la Commission de gestion*